
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 8 JUILLET 2021 A SUSVILLE

(SALLE DES FETES-MAIRIE)

Présents :

ABERT Jean-Claude
SERRE Emmanuel
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
MAUROY Claude
SIMONNET Martine
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
GERBI Franck
ROBERT Philippe
MASLO Raymond
ROJAS Angélique
ROSSOGLIO Dominique
GONNORD Franck
BONNIER Eric
BARI Nadine

CIOT Xavier
FAYARD Adeline
DECHAUX Marie-Claire
GIRARDOT Frédéric
TRAPANI Mary
GIACOMETTI Geneviève
LAURENS Patrick
MONTANER-DUMOLARD Guillaume
PONTIER Joël
SOUET Marc
LUC Alain
JOUBERT Thierry
CHAUD Frédéric
GRIET Bernard
SAURAT Coraline
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
MOSTACCHI Elisabeth
STUTZ Anne

CURT Jean-Pierre
GIRAUD Murielle
RAVANAT Jean-Luc
GARNIER Jean-Luc
CHARLES Christian
BALME Eric
MENDEZ Alain
GRAND Florence
PERRIN Gilda
BATTISTEL Marie-Noëlle
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
BALMET Lucie
BUCH Emile
MAUGIRON Frédéric
MAUGIRON Gilbert
BARTHELEMI Maryse
RAVANAT Eric

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de délégués votants : 62

Absents excusés représentés : MULYK Fabien (pouvoir à GONNORD Franck), FERREIRA Michel (pouvoir à ROJAS Angélique), ANGIARI Odile (pouvoir à ROJAS Angélique), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

ORDRE DU JOUR :

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. ELECTION DU PRESIDENT
2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
4. DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT
5. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS
6. QUESTIONS DIVERSES

CONDITIONS PARTICULIERES INDUITES PAR LA CRISE COVID-19

Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, la réunion du conseil communautaire est délocalisée à la Salle des fêtes de Susville.

PREAMBULE

Vu, le Procès-verbal d'installation du conseil communautaire et de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 15 juillet 2020,

Considérant, la demande de démission de M. Eric BALME de ses fonctions de Président de l'intercommunalité adressée le 18 juin 2021 à M. le Préfet de l'Isère

Considérant, l'acceptation par M. Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère, de la démission de M. Eric BALME de ses fonctions de Président de l'intercommunalité formulée en date du 28 juin 2021, reçue en LRAR le 1^{er} juillet 2021.

Emile BUCH, le doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a pris la présidence de l'assemblée. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légitimement délibérer.

Le Conseil Communautaire choisi pour assesseurs **Monsieur Arnaud CHATTARD**, benjamin de l'assemblée, **Monsieur Emile BUCH**, doyen d'âge, et **Monsieur Alain SIAUD** pour secrétaire de séance.

1. ELECTION DU PRESIDENT

Pour procéder à l'élection, l'organe délibérant doit être au complet, tous les délégués doivent être désignés. Leur absence le jour de l'élection ne remet pas en cause le caractère complet de l'assemblée. Les titulaires peuvent être remplacés par leurs suppléants ou donner procuration à un autre délégué titulaire.

En application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les dispositions relatives au quorum et au nombre de pouvoir sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2021.

L'élection du/de la président(e) d'un EPCI suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule à scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e). A l'issue du scrutin, le (la) Président(e) est immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Emile BUCH invite les candidats au poste de Président de la CCM à se faire connaître :

Eric BONNIER et Coraline SAURAT se déclarent candidats et sont invités à prendre la parole pour présenter leurs projets.

Après tirage au sort, Eric BONNIER prend la parole en premier.

Les textes des discours fournis par les deux candidats sont disponibles en annexes en fin de compte-rendu.

A l'issue de ces présentations, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats

- Eric BONNIER
- Coraline SAURAT

Premier Tour de Scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 62 |
| - Bulletins blancs ou nuls | 1 |
| - Suffrages exprimés | 61 |
| - Majorité absolue | 31 |

Ont obtenu

Madame Coraline SAURAT	33 voix, soit 54,10 % des suffrages exprimés
Monsieur Eric BONNIER	28 voix, soit 45,90 % des suffrages exprimés

Madame Coraline SAURAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente, et a été immédiatement installée. Elle a déclaré accepter cette fonction.

Coraline SAURAT prend la présidence de la séance. Ces votes l'honorent : elle souhaite œuvrer pour le territoire et félicite Éric BONNIER pour son engagement pour le territoire. Elle propose à Éric BONNIER de dire un mot :

Éric BONNIER félicite Coraline SAURAT et affirme sa volonté de continuer le travail pour ce territoire.

En raison du caractère exceptionnel de la situation, Coraline SAURAT demande une suspension de séance un quart d'heure, pour discuter avec Éric BONNIER avant de proposer une équipe.

Suspension de séance de 15 minutes

Madame la Présidente déclare la reprise de la séance du conseil communautaire

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Coraline SAURAT déclare avoir trouvé un consensus avec Eric BONNIER, et propose pour ce faire, une équipe constituée de neuf vice-présidents.

Par la suite, probablement à l'automne, pour se laisser le temps de la réflexion, une proposition de renforcer l'équipe sera proposée à l'assemblée délibérante.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci et le nombre de quinze.

Sur proposition de Madame la Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter à neuf (9) le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes de la Matheysine.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Coraline SAURAT exprime le souhait d'arriver à réunir l'équipe qu'elle a choisi pour mettre en œuvre son action dans des conditions optimales. Elle souhaite que les vice-présidents soient classés par ordre alphabétique.

La liste proposée est la suivante :

- **Maryse BARTHELEMI** à l'Environnement, la Gestion Déchets et GEMAPI
- **Eric BONNIER** au Développement économique et à l'Emploi
- **Arnaud CHATTARD** au Tourisme et à l'Attractivité du Territoire
- **Franck GONNORD** à l'Aménagement du Territoire, à l'Urbanisme et au Logement
- **Marie-Claire DECHAUX** à la Culture et au Patrimoine
- **Dominique LE TRAOU** à l'Administration Générale, aux Ressources Humaines et aux Finances
- **Raymond MASLO** au Sport
- **Fabien MULYK** à l'Agriculture, à la Forêt et à la Montagne
- **Angélique ROJAS** à l'Enfance et à la Jeunesse

Il est procédé au déroulement du vote pour la nomination de 9 vice-présidents.

M Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) à l'Environnement, aux Déchets et GEMAPI

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidate : Maryse BARTHELEMI

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 62 |
| - Bulletins blancs et nuls | 30 |
| - Suffrages exprimés | 32 |
| - Majorité absolue | 17 |

Ont obtenu :

Madame Maryse BARTHELEMI	31 voix
Monsieur Eric BALME	1 voix

Madame Maryse BARTHELEMI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente, et a été installée. Elle a déclaré accepter cette fonction.

Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) au Développement Economique et à l'Emploi

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidat : Eric BONNIER

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 12
- Suffrages exprimés 50
- Majorité absolue 26

Ont obtenu :

Monsieur Eric BONNIER	47 voix
Monsieur Eric BALME	1 voix
Madame Nadine BARI	1 voix
Monsieur Alain MENDEZ	1 voix

Monsieur Eric BONNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président, et a été installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) au Tourisme et à l'Attractivité du territoire

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidat : Arnaud CHATTARD

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 21
- Suffrages exprimés 41
- Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Monsieur Arnaud CHATTARD	29 voix
Madame Nadine BARI	10 voix
Monsieur Philippe FAURE	1 voix
Monsieur Alain MENDEZ	1 voix

Monsieur Arnaud CHATTARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président, et a été installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

M Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) à la Culture et au Patrimoine

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidate : Marie-Claire DECHAUX

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 12
- Suffrages exprimés 50
- Majorité absolue 26

Ont obtenu :

Madame Marie-Claire DECHAUX	43 voix
Monsieur Alain MENDEZ	4 voix
Monsieur Frédéric MAUGIRON	1 voix
Monsieur Joël PONTIER	1 voix
Monsieur Marc SOUET	1 voix

Madame Marie-Claire DECHAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente, et a été installée. Elle a déclaré accepter cette fonction.

M Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) à l'Aménagement du territoire, l'Urbanisme et le Logement

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidat : Franck GONNORD

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 16
- Suffrages exprimés 43
- Majorité absolue 23

Ont obtenu :

Monsieur Franck GONNORD	37 voix
Monsieur Alain MENDEZ	3 voix
Monsieur Jean-Michel BRUGNERA	1 voix
Monsieur Jean-Pierre CURT	1 voix
Madame Marie-Claire DECHAUX	1 voix
Monsieur Philippe FAURE	1 voix
Monsieur Frédéric GIRARDOT	1 voix
Monsieur Michel TOSCAN	1 voix

Monsieur Franck GONNORD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président, et a été installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

M Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) à l'Administration générale, RH et aux Finances

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidat : Dominique LE TRAOU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	62
- Bulletins blancs et nuls	13
- Suffrages exprimés	49
- Majorité absolue	26

Ont obtenu :

Monsieur Dominique LE TRAOU	38 voix
Monsieur Joël PONTIER	6 voix
Monsieur Alain MENDEZ	3 voix
Madame Nadine BARI	1 voix
Madame Adeline FAYARD	1 voix

Monsieur Dominique LE TRAOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président, et a été installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

M Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) au Sport

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidats : Raymond MASLO

Frédéric MAUGIRON

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 8
- Suffrages exprimés 54
- Majorité absolue 28

Ont obtenu :

Monsieur Frédéric MAUGIRON	29 voix
Monsieur Raymond MASLO	17 voix
Monsieur Alain LUC	2 voix
Madame Nadine BARI	1 voix
Monsieur Frédéric CHAUD	1 voix
Monsieur Bruno KRAMARCZEWSKI	1 voix
Madame Gilda PERRIN	1 voix
Monsieur Joël PONTIER	1 voix
Monsieur Alain SIAUD	1 voix

Monsieur Frédéric MAUGIRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président, et a été installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

 Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) à la Montagne, l'Agriculture et la Forêt

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidat : Fabien MULYK

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 8
- Suffrages exprimés 54
- Majorité absolue 28

Ont obtenu :

Monsieur Fabien MULYK	39 voix
Monsieur Alain MENDEZ	12 voix

Monsieur Jean-Pierre CURT 2 voix

Monsieur Jean-Pierre BONOMI 1 voix

Monsieur Fabien MULYK ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président, et a été installé. Il a déclaré accepter cette fonction.

Election du/de la Vice-président(e) délégué(e) à l'Enfance et à la Jeunesse

Madame la Présidente invite les candidats au poste à se faire connaître.

Candidats : Philippe ROBERT
Angélique ROJAS

Philippe ROBERT justifie sa candidature par le fait que M. Éric BONNIER lui avait proposé cette vice-présidence, s'il était élu Président. Aussi, il souhaite s'engager dans cette thématique qui lui tient à cœur. Il fait état de son expérience, notamment de sa fonction de Président de la Mission Locale ASI. Cette démarche est soutenue par le Conseil Municipal de Monteynard.

Angélique ROJAS, Maire de La Motte d'Aveillans, travaillant dans l'Éducation Nationale et vice-présidente sortante souhaite poursuivre son travail au regard de toutes les actions engagées, initiées sous la présidence d'Éric BALME.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 0
- Suffrages exprimés 62
- Majorité absolue 32

Ont obtenu :

Monsieur Philippe ROBERT 31 voix

Madame Angélique ROJAS 31 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour d'élection.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 62
- Bulletins blancs et nuls 0
- Suffrages exprimés 62
- Majorité absolue 32

Ont obtenu :

Madame Angélique ROJAS 33 voix

Monsieur Philippe ROBERT 29 voix

Madame Angélique ROJAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente, et a été installée. Elle a déclaré accepter cette fonction.

4. DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT

Coraline SAURAT donne lecture des délégations.

Le conseil communautaire peut déléguer toutes ses attributions à l'exception des sept matières expressément réservées par la Loi, en application de l'article L.5211-10.

Les sept matières qui ne peuvent être déléguées sont :

- 1) Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) L'approbation du compte administratif ;
- 3) Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
- 4) Les dispositions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- 5) L'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- 6) La délégation de la gestion d'un service public ;
- 7) Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les attributions de l'organe délibérant pouvant être déléguées sont :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- La possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul des taux d'intérêt. La possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De décider au nom de l'EPCI du remboursement partiel ou total des dépôts de garantie liés aux mouvements de locataires ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de l'EPCI, les actions en justice ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire : personnel, marchés publics, travaux, tiers, recours contre tous actes pris par l'organe délibérant et l'exécutif ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite fixée par le conseil communautaire de 300 k€ ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire de 1 000 k€ ;

- D'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions fixées par le conseil communautaire, à savoir, demande portant sur les ajustements de montants et de taux sans modification substantielle de l'équilibre général du programme financé ;
- De signer les contrats à durée déterminée pour les besoins saisonniers, pour pallier le remplacement momentané des agents permanents afin d'assurer le bon fonctionnement des services intercommunaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **ACCEPTÉ** de donner délégation à la Présidente pour les attributions énoncées ci-dessus.

5. INDEMNITES DES ELUS

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de présidente et de vice-présidents, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents, soit au nombre existant de vice-présidences, si celui-ci est inférieur.

Strate Population	Mandat	% de l'IB	Indemnité brute mensuelle (sur la base d'un taux à 100%)
De 10 000 à 19 999	Président(e)	48.75	1 896.08
De 10 000 à 19 999	Vice-président(e)	20.63	802.38

Coraline SAURAT propose à l'assemblée de reconduire **les indemnités des élus sur la base du taux de 80% à appliquer à l'indice brut terminal** de la fonction publique en vigueur, indice correspondant à la strate de population entre 10 000 et 19 999 habitants pour les communautés de communes.

Strate Population	Mandat	% de l'IB	Indemnité brute mensuelle (sur la base d'un taux à 80%)
De 10 000 à 19 999	Président(e)	48.75	1 516.86
De 10 000 à 19 999	Vice-président(e)	20.63	641.90

Enveloppe indemnitaire globale annuelle

Présidente	22 752.96
9 vice-présidents	86 657.04
Enveloppe indemnitaire globale CCM	109 410.00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle des élus en application de l'indice terminal brut en vigueur, sur la base du taux de 80% ;
- **DECIDE** d'attribuer à la Présidente et aux vice-présidents l'indemnité à compter du 9 juillet 2021, date à laquelle ils auront commencé à exercer leur fonction, précisée dans l'arrêté de délégation ;
- **CHARGE** la Présidente de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Pour conclure, Coraline Saurat souhaite un prompt rétablissement à Bernard HERITIER, excusé ce soir suite à un accident en montagne.

-- FIN DE SEANCE --

ANNEXE 1 : DISCOURS DE CANDIDATURE D'ÉRIC BONNIER (TEXTE FOURNIS PAR LE CANDIDAT)

Je tiens tout d'abord à remercier Éric BALME pour l'année passée ensemble, son engagement et l'investissement personnel qu'il a donné pour mener à bien sa fonction.

Une année dans un contexte sanitaire difficile.

Il y a un an, on n'aurait pas imaginé devoir se retrouver aujourd'hui pour procéder à une nouvelle élection d'un Président pour la Communauté de Communes de la Matheysine.

Dans la situation actuelle, j'ai décidé de me porter candidat à la Présidence de la Communauté de Communes de la Matheysine pour diverses raisons.

- J'ai gravi les échelons depuis décembre 2011 où j'ai intégré le conseil municipal de La Mure comme simple conseiller municipal.
- A partir de mars 2014 : comme adjoint au maire de La Mure, délégué à la Sécurité.
- Elu Maire en mai 2015 dans les circonstances que vous connaissez, et Vice-Président de la CCM, d'abord à la Culture ...
- Et 1er Vice-Président à l'Economie et à l'Emploi depuis juillet 2020.
- ... et tout dernièrement, je viens d'être élu comme Conseiller régional.

J'aime mon territoire sur lequel je suis né, sur lequel je vis et je travaille.

Un territoire que je parcours depuis 30 ans de par mon activité professionnelle... ce qui me permet de me rendre effectivement compte de ses richesses, de ses aménagements, de son étendue, de sa population ... et donc de sa complexité et des problématiques liées à ce territoire spécifique.

"Être Maire de La Mure m'a apporté une expérience enrichissante et solide :

- Dans la gestion des équipes, des budgets ;
- Cela m'a permis d'être en capacité de faire des arbitrages, de faire face à d'importantes responsabilités ...
- ... et d'impulser une dynamique à la fois pour la commune qui assume pleinement ses charges de centralité mais aussi pour tout notre territoire.

Je reste persuadé que l'EPCI est RICHE de SES communes, que ce sont SES communes qui font l'EPCI et non pas le contraire !

En ce qui concerne mes propositions pour l'avenir de notre CCM :

Elles se situent à Court Terme - Moyen Terme et Long Terme.

Sur le court terme :

- C'est réussir la reconversion de l'Alpe du Grand Serre en tenant compte des autres remontées mécaniques sur le territoire ...
... mais pas à n'importe quel prix.
- C'est imaginer l'aménagement d'une nouvelle prairie de la Rencontre.

A moyen terme :

L'objectif est de faire en sorte que nous tirions le meilleur parti du nouveau CPER (Contrat Plan Etat-Région) 2021/2027.

(Définir le mécanisme)

A plus long terme :

C'est anticiper et engager une réflexion sur le transfert de compétence Eau-Assainissement prévu en 2026 par la loi NoTRE.

Et puisque nous sommes tous réunis ce soir, Comme j'avais prévu de le faire quel que soit le contexte, je souhaiterais aborder la compétence « Mobilité » !

- Mars 2021 : vote de la compétence par le Conseil communautaire
- Semaines suivantes : arguments nouveaux
 - Informations
 - Echanges avec des élus
 - Expérience des CC voisines (Oisans, Trièves)
- Au vu de ces éléments : en juin dernier la ville de La Mure n'a pas voté cette prise de compétence, ce qui implique un transfert total de cette compétence à la Région.
 - ➔ Sur le plan économique : pas de coût pour la CCM
 - ➔ Une prise de compétence demande des moyens financiers
 - ➔ Complicé de l'exercer complètement.
- NB : les 3 ComCom du Sud-Isère pourront faire le poids ensemble pour négocier avec la Région.

Je suis intimement persuadé qu'il faut rester très prudent et vigilant dans les prises de compétences nouvelles afin de ne pas grever le budget de notre Communauté de Communes.

D'autant plus que des compétences obligatoires vont arriver !

- ➔ Et un enjeu important sur le centre de tri et l'incinérateur ATHANOR.

Afin de rassurer les petites communes quant à leur place dans l'intercommunalité : je souhaiterais que l'on travaille sur un « PACTE DE GOUVERNANCE » dans lequel seront précisées très clairement :

- Les instances décisionnelles règlementaires
 - Le Conseil Communautaire
 - La base de l'exécutif qui est l'instance d'information et décharge au sein de la CCM (il prépare des travaux du Conseil Communautaire)
 - La Conférence des Maires
- Les instances de travail, tels que les commissions thématiques et pourquoi pas les séminaires.

Dans ce pacte : il est stipulé que pour tout projet de la CCM sur une des communes de son territoire, la commune se verra associer le Maire pour toute décision la concernant.

Je propose aussi, en faveur des petites communes souvent confrontées à des problèmes administratifs : de mettre en place un personnel dédié. (*Donner exemple pour personnel des mairies*).

Fort de ces éléments :

Soyez assurés de mon engagement pour l'ensemble des communes de notre territoire.

Mon équipe :

- 9 vice-présidents et un conseiller communautaire délégué
- De toutes sensibilités
- Représentative de l'ensemble de notre territoire avec d'ailleurs de nombreux représentants de petites communes.

Œuvrer tous ensemble en faveur d'une politique territoriale !

S'investir dans l'avenir : Dans un territoire que les gens remarqueront !

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires, Bonsoir à toutes et à tous,

Au cours de ces dernières semaines, quand vous m'avez acceptée, je suis venue à votre rencontre, dans vos communes, vous faire part de ma candidature à la présidence de la Communauté de communes de la Matheysine, vous présenter ma démarche et mon projet pour la collectivité, vous écouter, comprendre vos attentes et vos préoccupations.

Cette candidature intervient dans un contexte exceptionnel, 1 an après l'installation du président sortant, Éric Balme, que je salue et dont je salue le travail effectué au service de notre territoire.

Une candidature inattendue au regard du contexte, mais pourtant évidente, car toute mon histoire me ramène au territoire de la Matheysine et au service public, à la volonté d'être utile, de répondre aux attentes des habitantes et habitants.

J'aime mon territoire j'y ai grandi, j'y vis et j'y ai fondé ma famille

L'attachement inconditionnel à la Matheysine, la volonté profonde d'aller à la rencontre de ses habitants, voilà pour moi deux préalables essentiels à un engagement politique. C'est d'ailleurs ce qui m'a poussée à m'impliquer très tôt dans « la vie publique » : j'y ai consacré ma vie professionnelle travaillant successivement auprès de parlementaires et au sein de collectivités. Plus récemment j'ai été élue au sein de l'équipe municipale de Pierre-Chatel puis vice-présidente de la communauté de communes en charge de la culture et de la communication, fonction que j'ai tout fait pour mener à bien avec rigueur et enthousiasme en partenariat avec les élus et acteurs de notre territoire.

A l'heure où la crise économique, sanitaire, et financière appellent à la Solidarité, à la coopération et au renforcement des liens de proximité, **je crois profondément en l'intercommunalité et en ce qu'elle peut apporter de meilleurs aux communes, en ce qu'elle peut les fédérer.** La Communauté de communes existe en effet par et pour ses 43 communes, de la plus grande à la plus petite et aucune ne peut être laissée au bord du chemin.

C'est là le fer de lance de mon projet. **Un projet de territoire dans lequel chacune de nos communes, chacun de ses élus prendra sa part,** se reconnaîtra et se sentira considéré, accompagné, soutenu. Cela passera notamment par la réunion plus régulière de la conférence des maires et une meilleure concertation des élus. **Un projet de territoire qui cherche avant tout à fonder une relation de respect et de confiance renouvelée entre la CCM et ses communes** en apportant des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien. Que ce soit en apportant une ingénierie mutualisée en matière de recherche de subventions, en répondant aux besoins des communes pour leur bon fonctionnement ou en apportant l'appui nécessaire sur des sujets de proximité du quotidien qui dépassent nos prérogatives tel que l'accès aux soins.

Nous aurons de nombreux grands défis à relever et comment ne pas évoquer ici la station de l'Alpe du Grand Serre pour laquelle nous devons choisir collectivement le scénario le plus équilibré, le plus juste et le plus acceptable pour les mortillons d'abord, pour les 200 doubles actifs qui y travaillent, pour les habitants de notre territoire et pour notre collectivité. Je pense également à la Prairie de la rencontre et je m'engage fermement à voir aboutir d'ici à la fin de l'année le lancement d'un projet renouvelé, valorisant l'entrée nord de notre territoire et le

patrimoine historique exceptionnel qui y réside. Ces deux projets d'envergure ne doivent pas nous faire perdre de vue les préoccupations du quotidien, les politiques publiques que nous portons et le service public que nous apportons. Notre territoire est vaste, contrasté, regorge de richesses, de bonnes volontés et aussi de besoins. Que ce soit en matière de tourisme, d'agriculture, d'économie, d'environnement, de culture, d'urbanisme, d'enfance et jeunesse, de sports, chacune de nos communes doit trouver son compte, chacune doit pouvoir faire valoir ses projets et trouver une oreille attentive. J'y veillerai tout particulièrement.

Enfin, je m'engage à plus de solidarité entre nos communes et envers nos associations, acteurs incontournables de la vie de nos villages.

Enfinement c'est la solidarité dont je souhaite faire un fil conducteur, et je m'engagerai, si je suis élue, à définir une feuille de route de mandat qui posera des orientations claires pour chacune des délégations et au-delà pour les cinq années à venir. Une feuille de route indispensable à notre avancée commune, et je souhaite que toutes et tous nous y impliquions, à commencer par l'exécutif, les maires, les élus communautaires et aussi les élus municipaux. C'est ensemble que nous donnerons sens à notre intercommunalité. Ensemble que nous mènerons à bien les projets dans un esprit d'échange, de débats et d'écoute réciproque.

Tenir ces engagements ne pourra se faire sans un exécutif solide, uni et équilibré. J'ai à cœur de m'entourer de gens compétents, travailleurs, à l'écoute, impliqués. En ce sens, il est impératif de dépasser les clivages partisans au sein de notre assemblée. C'est pourquoi je proposerai une équipe pour partie renouvelée tout en m'appuyant sur l'expérience de celles et ceux qui ont déjà œuvré pour la Communauté de communes. La porte sera ouverte à celles et ceux qui sont aujourd'hui en face de moi. Nous avons toutes et tous notre pierre à apporter à ce grand édifice Matheysine et les étiquettes n'ont pas leur place au sein d'une institution comme la nôtre. Le seul engagement qui compte est notre territoire.

Vous l'aurez compris, **je conçois mon engagement non comme la recherche d'un aboutissement personnel mais comme l'exercice d'une responsabilité collective.** C'est donc à cette responsabilité que je vous propose aujourd'hui de consacrer mon temps et toute mon énergie en vous présentant ma candidature à la présidence de la Communauté de communes, sans promesses inconsidérées et avec pour seule ambition de servir, avec vous, notre territoire, notre grande Matheysine de Laffrey à Beaufin, de la vallée de la Roizonne aux Corniches du Drac en passant par La Mure, Susville, Pierre-Châtel et tant d'autres communes encore.

Je vous remercie de votre écoute et de votre confiance.